

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président  
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Anne JAGGI  
Paulette DUPRAZ OIHENART -  
MM. Albin DELAVY- Jean-Claude DENERVAUD - Andreas FABJAN -  
Raoul FLOREZ - Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusée : Mme Catherine LEHMANN

M. le président ouvre la séance à 20 h. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2012.
2. Projet plan localisé de quartier situé à l'angle des routes de Lolliets-Soral.
3. Communications de l'exécutif.
4. Divers.

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2012**

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2012 est accepté par 8 voix et 2 abstentions (absents lors du Conseil) avec remerciements à son auteur.

### **2.- Projet plan localisé de quartier situé à l'angle des routes de Lolliets Soral**

Le projet du plan localisé de quartier est à l'enquête publique. Nous attendons des nouvelles des autorités compétentes.

### **3.- Communications de l'exécutif**

#### ***Sécurisation dans le village et modération de trafic***

Le retour des offres a été fixé le 29 mars 2011, tandis que la procédure de l'ouverture des offres est prévue le 30 mars 2012. L'évaluation se déroulera le 15 avril 2012.

#### ***Gravière au lieu dit « Sur le Chêne » à Laconnex***

M. le président donne lecture de la réponse du service de géologie, sols et déchets du 1<sup>er</sup> mars 2012 à la suite de notre intervention concernant des matériaux déversés dans la gravière au lieu dit « Sur le chêne » située sur la commune de Laconnex. Ce service nous assure qu'il effectue régulièrement des contrôles sur toutes les gravières du canton lesquels visent notamment à assurer la qualité des matériaux mis en décharges. La gravière concernée s'inscrivant en zone B de protection des eaux, le remblayage au moyen de déchets inertes, de déchets provenant du tri de matériaux de démolition et de déchets de chantier y est possible, dans la mesure où les exigences de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) sont respectés. Le service de géologie confirme que le bidon, les sacs en plastiques et tuyaux en PVC qui ont été vu dans la gravière n'ont pas leur place dans cet endroit.

#### ***Etablissements scolaires pour la rentrée 2012***

La Direction générale de l'enseignement primaire a porté à notre connaissance le projet de reconfiguration des établissements actuels de la Champagne et de Lully. La nouvelle forme pour la rentrée scolaire 2012 est la suivante :

- Etablissement de Lully/Laconnex et Soral
- Etablissement d'Athenaz/Avully et Chancy
- Etablissement d'Aire-la-Ville et Cartigny

Cette reconfiguration répond au besoin de revoir, en la stabilisant, l'organisation des écoles concernées de façon à optimiser leur gestion au quotidien avec les ressources à disposition.

### **Restaurant scolaire (APESL) et jardin d'enfant « La Feuillée »**

M. le président informe qu'une réunion, à la demande de l'exécutif de la commune de Laconnex, s'est déroulée le 9 mars 2012 pour discuter du nouveau financement des restaurants scolaires et du jardin d'enfants de « La Feuillée » étant donné que le nombre d'enfants à Laconnex est moins élevé qu'à Soral.

Après réflexion avec la commune de Laconnex, M. le président propose :

**Pour les restaurants scolaires** dont la participation communale de Soral avait été fixée à CHF 25.000.-- pour le budget 2011-2012 de répartir les frais par la provenance des enfants et non au prorata des habitants.

La répartition définitive est donc la suivante :

- commune de Laconnex avec 17 enfants réguliers = CHF. 21.250.--
- commune de Soral avec 23 enfants réguliers = CHF 28.750.--

Il faut noter que le total des dépenses s'élève à CHF 122.895.-- et que le total des recettes s'élève à CHF 63.925.-- (participation des parents aux repas et activités).

M. le président passe au vote sur le mode de répartition avec la provenance des enfants dont le coût pour Soral est fixé à CHF 28.750.--. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord avec cette proposition.

Mme Maria Claret signale que plusieurs parents scolarisent leurs enfant à Lully pour le parascolaire et estime qu'il faudrait trouver des solutions à ce problème.

M. le président informe que le comité de l'APESL désire se décharger du travail administratif et que deux délégués par commune devraient être trouvés au sein des Conseils respectifs. Après un tour de table, personne ne se manifeste. La désignation des délégués sera à voir dans l'entourage de la mairie, car des personnes pourraient être susceptibles de s'y intéresser.

### **Pour le jardin d'enfants - Budget 2012/2013**

3 demi-journées devraient être ajoutées pour satisfaire la demande des parents lors de la prochaine rentrée scolaire. Chaque commune continue à payer la somme fixe de CHF 8.000.-- pour 3 demi-journées et pour le supplément des 3 autres demi-journées, la subvention accordée devrait être fixée au prorata des enfants domiciliés dans chaque commune.

Après discussion, le Conseil municipal pour le budget 2012/2013 est d'accord, à l'unanimité des membres présents :

- avec 6 demi-journées par semaine, sous réserve qu'il y ait assez d'enfants pour la rentrée scolaire de septembre prochain.
- avec le mode de financement proposé, à savoir la subvention usuelle CHF 8000.--, plus le solde à financer selon répartition - environ CHF 700.-- par enfant - soit un total pour Soral de CHF 28.750 .--.

Le Conseil municipal de Laconnex doit également se réunir le 27 mars 2012 pour prendre des décisions sur les deux objets cités en référence.

### **Centre de formation de Pô au Burkina Faso**

Mme Maria Claret donne un compte rendu du repas de soutien en faveur du Centre de formation de Pô au Burkina Faso qui s'est déroulé le 24 mars 2012 à Athenaz. 190 personnes ont participé à ce repas, plus 45 bénévoles. La musique burkinabé a animé cette soirée avec des stands d'artisanat et d'information, ainsi qu'une tombola. Le stand de Pâques de Maria a rapporté la somme d'environ CHF 500.--. La décoration de la salle a été assurée par les frères Grosjean. Un petit bémol, peu de Soraliens se sont déplacés, mais plusieurs ont versé des dons. Il faut relever que M. l'Ambassadeur du Burkina Faso a honoré la soirée de sa présence.

Il est rappelé que le site internet a été réalisé par notre conseiller municipal M. Albin Delavy qui peut être consulté sous [www.burkina.ch](http://www.burkina.ch).

### **Jeux derrière la mairie**

La demande d'autorisation de procédure accélérée pour la place de jeux située derrière la mairie sera déposée prochainement auprès de la Direction des autorisations de construire.

### **FC Laconnex**

Une somme de CHF 100.-- par joueur sera attribuée directement au FC Laconnex. Actuellement, 18 joueurs habitent notre commune.

### **Sortie des aînés**

La sortie des aînés est fixée le 21 juin 2012. Le lieu reste à définir.

### **« Au fil des sons »**

L'association « Au fil des sons » dont le but est de soutenir l'accès aux ateliers éducatifs, ludiques et autres activités culturelles pour les enfants posera sa roulotte derrière le terrain de sport de l'école du 2 au 6 juillet 2012 et du 9 au 13 juillet 2012. La commune participera aux coûts à raison de CHF 1.350.--. Ce montant est identique à celui alloué en 2011.

### **Fêtes de Noël**

#### **Noël des enfants**

La commune de Laconnex est d'accord de mettre à disposition ses infrastructures pour l'organisation de la fête de Noël des enfants, mais n'est pas d'accord d'organiser la fête. Après discussion, M. le président propose que la commission des loisirs organise les productions à l'église et les sketches à la salle de rythmique; ensuite un cortège serait formé pour se rendre à la salle communale et la taverne qui peuvent contenir plus de 250 personnes pour prendre le verre de l'amitié.

#### **Noël des aînés**

Mme Anne Jaggi, aux noms des Dames paysannes de Soral, propose d'organiser le repas de Noël des aînés. Cette sympathique proposition est bien sûr acceptée à l'unanimité des membres du Conseil qui se réjouissent de cette fête.

### **Compagnie des sapeurs pompiers**

La mairie a envoyé une lettre de félicitations à M. Lionel Thévenoz pour la réussite de ses examens en qualité de caporal, ainsi que des remerciements pour son engagement vis-à-vis de notre communauté et la poursuite d'une prochaine école de formation pour arriver au grade de lieutenant.

## **4 Divers**

### ***Tennis***

M. André Thévenoz a le plaisir d'informer que le Club de tennis de Soral bouge pour attirer les enfants et que le succès est au rendez-vous.

M. Thévenoz demande que les poubelles situées à la place du 1<sup>er</sup> août soient déplacées car elles seraient plus utiles près des courts de tennis. M. le président répond que ces poubelles sont indispensables dans ce lieu et que des nouvelles seront commandées spécialement pour le tennis.

### ***Terrain de pétanque***

L'inauguration du terrain de pétanque est fixée le 15 juin 2012 de 18h. à 21h. avec un tournoi de tripléte. M. Gérard Fontaine est d'accord de s'occuper de l'organisation pour autant qu'une personne soit également désignée responsable. M. Serge Jaggi sera contacté.

### ***M. Gérard Fontaine :***

- confirme que la Commission des loisirs est convoquée le 3 avril 2012 à la salle du Conseil municipal à 20 h.
- informe que le dégel a causé des dégâts à l'intérieur de la maison Fleury, (radiateurs, conduites d'eau). A voir avec l'employé communal pour une intervention immédiate.

### ***Nouvel employé communal***

M. Tiego Fernandes Goncalves chargé de l'entretien des immeubles communaux (mi-temps) a commencé plus vite que prévu son travail. La date initiale prévue le 1<sup>er</sup> avril 2012 a donc été avancée le 12 mars 2012.

### ***Salle de rythmique***

Mme Paulette Dupraz Oihenart a constaté que la salle de rythmique était surchauffée et que des rénovations de crépi seraient nécessaires dans la salle de rythmique et les couloirs. Un contrôle sera effectué et un devis sera demandé à une entreprise.

### ***Conseil municipal***

La séance du Conseil municipal du 4 juin est reportée au mardi 5 juin à 19 h.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 22h.